

plénitude des moyens pour se défendre, il pourra alors avoir recours aux services des fonctionnaires bilingues de ce ministère.

Nous désirons également faire des recommandations au ministre relativement aux fonctionnaires, et ce non seulement au point de vue quantité, mais également au point de vue qualité. Il serait souhaitable que les fonctions supérieures soient également réparties entre les citoyens des deux grandes races qui composent le Canada.

Quant au service d'achats du ministère, on devrait considérer le fait qu'il y a non seulement des compagnies canadiennes-anglaises mais des compagnies canadiennes-françaises, et permettre aux deux d'obtenir leur part des achats, et ce dans le dessein d'aider au développement économique d'un groupe comme de l'autre.

Je sais que le ministre de la Justice a été député d'une circonscription ontarienne, si bien représentée par le président actuel des comités pléniers (M. Lamoureux). Je sais également qu'il est actuellement représentant d'une circonscription de la province de Québec. Cette diversité de représentation a pu le mettre en contact, peut-être mieux que tout autre député en cette enceinte, avec les deux grandes nations du pays. Au fait, je suis d'avis qu'il est plus en mesure que n'importe quel autre député—et je dis cela sans aucune mauvaise intention—de mieux comprendre les problèmes des deux grandes races, de par son passé, et c'est pourquoi nous allons nous montrer plus exigeants à son égard, pour ce qui a trait à son ministère. En agissant ainsi, les fonctionnaires des autres ministères comprendront exactement ce que nous entendons par bilinguisme—que ce n'est pas simplement une question de fonction, mais bien une question de penser en fonction des deux grandes races qui forment notre pays.

(Traduction)

M. Woolliams: Nous nous réjouissons tous, je crois, d'entendre le premier ministre esquisser de nouvelles méthodes pour le maintien de la sécurité du pays. Je voudrais le féliciter d'avoir su énoncer ces modifications de façon aussi claire. J'ai appris avec joie qu'on avait institué un tribunal devant lequel les intéressés pourront se faire entendre. J'espère que l'on tiendra compte de la proposition du chef de l'opposition qui souhaite qu'une personne rompue aux fonctions judiciaires fasse partie de ce tribunal, car si l'on ne compte pas une personne indépendante au sein de cet organisme, je suis sûr que les personnes qui y comparaitront estimeront que justice n'a pas été rendue. J'espère donc que l'on étudiera soigneusement la proposition du chef de mon parti.

[M. Grégoire.]

Je voudrais également faire miennes les observations de mon très honorable ami au sujet de la Gendarmerie royale. Ayant eu de nombreux contacts avec la Gendarmerie, j'ai déjà exprimé mon opinion à son sujet. J'ai toujours considéré qu'elle appliquait la loi en respectant les règles de l'éthique que l'on peut exiger de la Gendarmerie canadienne. Ce corps constabulaire est respecté non seulement par les Canadiens, mais aussi par les étrangers qui viennent au pays et qui connaissent la Gendarmerie royale presque aussi bien que les Canadiens la connaissent eux-mêmes.

C'est avec intérêt que j'ai entendu l'honorable député de Medicine-Hat parler de la mise en vigueur de nos lois. En somme, c'est au ministère de la Justice qu'il appartient de veiller à la bonne marche de la justice. Cette semaine, quand nous avons étudié un amendement à une motion de subsides, j'ai exprimé mon opinion sur la justice rendue au Canada. Je pense qu'il serait bon de donner lecture de ce qu'a dit le nouveau premier ministre de Grande-Bretagne au sujet du respect de la loi. Dans un de ses discours, au début de sa carrière de premier ministre, il a dit:

Certains se méfient de l'ordre et de la loi, car ils estiment que la loi n'a pour rôle que d'empêcher tout progrès. Mais c'est le contraire qui est vrai, car seul le respect de la loi peut assurer une évolution pacifique. Le règne du droit est le fruit de siècles d'expérience et se fonde sur d'innombrables erreurs, plus tard redressées, et sur d'incroyables souffrances. En somme, tout se réduit à ceci: ce n'est qu'en nous inclinant devant les lois que nous pouvons concilier des ambitions opposées et servir les intérêts généraux de l'humanité. Sans loi, les hommes se détruisent les uns les autres.

Sauf erreur, la Chambre a reconnu que certains groupes, certaines associations mettaient la loi au défi. Je crois toujours que c'est au gouvernement à veiller à ce que les lois soient observées, surtout lorsque, pendant longtemps, elles ont été violées tous les jours. Actuellement, la situation a changé appréciablement. Les marins sont retournés au travail à bord des navires. Du point de vue pratique, c'est peut-être une légère compensation en regard du fait que la loi n'a pas été appliquée. Je ne tiens pas à en dire davantage sur le sujet, mais je suis d'avis que le gouvernement a fait preuve de la plus grande négligence et de la plus grande irresponsabilité en n'appliquant pas la loi dans ce cas-ci.

Je voudrais parler maintenant du régime pénitentiaire du Canada. Il y a quelque temps, on projetait de construire dans la ville de Drumheller un pénitencier, une institution pour jeunes délinquants, qui coûterait environ quatre millions de dollars. Nous avons de plus en plus besoin d'une institution de ce